



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/100/Add.1
26 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I. INTRODUCTION

1. Le présent document, qui est une mise à jour des informations figurant dans la liste préliminaire annotée (A/43/100), a été établi conformément à l'alinéa c) du paragraphe 17 de l'annexe II à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1971.

2. Depuis la parution, le 15 juin 1988, de la liste préliminaire annotée, les documents suivants ont été distribués à propos de l'ordre du jour :

- a) Ordre du jour provisoire (voir point 8);
- b) Demandes d'inscription de questions supplémentaires (voir points 141 à 147);
- c) Liste supplémentaire (voir point 8);
- d) Mémoire du Secrétaire général (voir point 8);
- e) Demandes d'inscription d'une question additionnelle (voir points 146, 148 et 149).

II. ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la République démocratique allemande.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

L'Assemblée générale a nommé les Etats suivants membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Luxembourg, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zimbabwe.

4. Election du Président de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale a élu M. Dante Caputo (Argentine) président de l'Assemblée.

5. Election des bureaux des grandes commissions

Les personnes suivantes ont été élues à la présidence des grandes commissions :

Première Commission : M. Douglas Roche (Canada)
Commission politique spéciale : M. Eugeniusz Noworyta (Pologne)
Deuxième Commission : M. Hugo Navajas-Mogro (Bolivie)
Troisième Commission : M. Mohammad A. Abulhasan (Koweït)
Quatrième Commission : M. Jonathan C. Peters (Saint-Vincent-et-Grenadines)
Cinquième Commission : M. Michael George Okeyo (Kenya)
Sixième Commission : M. Achol Deng (Soudan).

6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale a élu les Etats Membres suivants vice-présidents de l'Assemblée générale : Bahreïn, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Danemark, El Salvador, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Népal, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sao Tomé-et-Principe, Swaziland, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu et Yougoslavie.

7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

Documentation : Note du Secrétaire général (A/43/611).

8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau

Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire a paru le 21 juillet 1988 (A/43/150).

Questions supplémentaires

L'Assemblée générale a été saisie de sept demandes d'inscription de questions supplémentaires (voir points 141 à 147).

La liste supplémentaire a paru le 26 août 1988 (A/43/200).

Questions additionnelles

Au 27 septembre 1988, trois demandes d'inscription d'une question additionnelle avaient été présentées à l'Assemblée générale (voir points 146, 148 et 149).

Examen du projet d'ordre du jour par le Bureau

Le mémoire du Secrétaire général concernant l'organisation de la session, l'adoption de l'ordre du jour et la répartition des questions a paru sous la cote A/BUR/43/1 et Add.1 et Corr.1.

Examen des rapports du Bureau

L'Assemblée générale, ayant examiné le premier rapport du Bureau (A/43/250), a adopté un certain nombre de dispositions concernant l'organisation de la quarante-troisième session et a adopté l'ordre du jour de la session (A/43/251) ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/43/252).

9. Débat général

Les recommandations du Bureau concernant le débat général figurent aux paragraphes 10 et 11 de son premier rapport à l'Assemblée générale (A/43/250).

10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Le rapport du Secrétaire général a paru en tant que Supplément No 1 (A/43/1).

11. Rapport du Conseil de sécurité

Le rapport du Conseil de sécurité, qui portera sur la période allant du 16 juin 1987 au 15 juin 1988, paraîtra en tant que Supplément No 2 (A/43/2).

12. Rapport du Conseil économique et social

Documentation : Rapport du Conseil économique et social : Supplément No 3 (A/43/3).

Les questions ci-après, qui doivent être examinées au titre du point 12, font l'objet de rapports que l'Assemblée générale a demandés expressément ou que le Conseil économique et social a décidé de transmettre à l'Assemblée. Elles concernent aussi des sujets sur lesquels le Conseil a fait des recommandations à l'Assemblée.

Décennie des transports et des communications en Afrique

A sa seconde session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a recommandé que l'Assemblée générale, eu égard aux résultats obtenus durant la période préparatoire de deux ans entre la fin de la première Décennie et le début de la deuxième, envisage de proclamer la période 1991-2000 deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique (résolution 1988/67).

/...

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 32/160),
A/43/325-E/1988/54.

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 40/131).

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 41/153),
A/43/170-E/1988/25.

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 41/154), A/43/328.

Mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néo-fascistes et toutes les autres formes d'idéologies et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 41/160),
A/43/305-E/1988/26.

Rôle des entrepreneurs locaux dans le développement économique

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 41/182),
A/43/360-E/1988/63.

Prévention et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)

A sa seconde session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a décidé de transmettre à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa quarante-troisième session, le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé sur la Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA; et a invité l'Assemblée à examiner le rapport et l'action engagée actuellement par le système des Nations Unies pour lutter contre la pandémie de SIDA, et à prendre une décision appropriée sur l'action future (résolution 1988/55).

Documentation : Rapport du Directeur général de l'OMS (résolution 42/8),
A/43/341-E/1988/80.

Aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti

Documentation : Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 42/126), A/43/592.

Assistance aux réfugiés en Somalie

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/127), A/43/535.

/...

Assistance d'urgence aux rapatriés et personnes déplacées au Tchad

Documentation : Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 42/128), A/43/593.

Situation des réfugiés au Soudan

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/129), A/43/534.

Assistance aux réfugiés et personnes déplacées au Malawi

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/132), A/43/536.

Etat de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/133), A/43/478.

Question des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Afghanistan

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 41/135 et décision 1988/136 du Conseil économique et social).

Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 42/136 et décision 1988/137 du Conseil économique et social).

Situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales en El Salvador

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 42/137 et décision 1988/135 du Conseil économique et social).

Assistance en faveur des étudiants réfugiés en Afrique australe

Documentation : Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 42/138), A/43/594.

Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie

Documentation : Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 42/139), A/43/595.

Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants

Documentation : Rapport du Groupe de travail (résolution 42/140).

Les droits de l'homme dans l'administration de la justice

Aucune documentation préalable n'est prévue.

/...

Question des droits de l'homme et des exodes massifs

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/144).

Amélioration de la vie sociale

Aucune documentation préalable n'est prévue.

Situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Chili

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 42/147 et décision 1988/140 du Conseil économique et social), A/43/624.

Assistance au peuple palestinien

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/166), A/43/367-E/1988/82.

Principes directeurs concernant les décennies internationales

A sa seconde session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a recommandé que l'Assemblée générale adopte les principes directeurs concernant les décennies internationales figurant en annexe à la résolution, étant entendu que ces principes ne s'appliqueraient pas aux décennies des Nations Unies pour le développement (résolution 1988/63).

Documentation : Principes directeurs concernant les décennies internationales (résolution 42/171 et résolution 1988/63 du Conseil économique et social), résolution 1988/63, annexe du Conseil économique et social.

Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000

Documentation : Partie pertinente du rapport de la Commission des établissements humains (résolution 42/191).

Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme

Aucune documentation préalable n'est prévue.

Application de la section II de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies

A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa quarante-troisième session en tenant compte du rapport du Conseil économique et social sur l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (décision 42/432).

Lutte contre l'infestation acricienne en Afrique

A sa première session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, le texte du rapport que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture présenterait au Conseil à sa seconde session ordinaire (résolution 1988/3).

Documentation : Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (résolution 1988/3 du Conseil économique et social).

Proposition tendant à proclamer une année internationale des populations autochtones du monde

A sa trente-neuvième session, en 1987, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a recommandé à l'Assemblée générale de proclamer 1992 Année internationale des populations autochtones dans le monde (résolution 1987/15).

A sa quarante-quatrième session en 1988, la Commission des droits de l'homme a recommandé, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale de proclamer, quand elle le jugerait opportun, une année internationale des populations autochtones dans le monde (résolution 1988/58).

A sa première session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale de proclamer, quand elle le jugerait opportun, une année internationale des populations autochtones dans le monde (résolution 1988/37).

Réalisation du droit à un logement convenable

A sa première session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a prié l'Assemblée générale d'examiner la question de la réalisation du droit à un logement convenable à sa quarante-troisième session (résolution 1988/43).

Prix des Nations Unies en matière de population

Documentation : Note du Secrétaire général (décision 1982/112 du Conseil économique et social), A/43/336.

Le droit au développement

A sa première session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a décidé de transmettre à l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, le rapport du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur le droit au développement (décision 1988/128).

Documentation : Rapport du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur le droit au développement (décision 1988/128 du Conseil économique et social).

Inscription du Mozambique sur la liste des pays les moins avancés

A sa seconde session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a décidé de recommander que l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, approuve l'inscription du Mozambique sur la liste des pays les moins avancés (décision 1988/153).

Documentation : Partie pertinente du rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/43/3).

Relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement

A sa seconde session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a décidé de communiquer le projet de décision intitulé "Relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement" contenu dans le document E/1988/L.42, tel qu'il avait été modifié oralement (voir E/1988/SR.41) à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session, pour que l'Assemblée l'examine et y donne suite ainsi qu'il conviendrait (décision 1988/178).

Documentation : Partie pertinente du rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/43/3).

13. Rapport de la Cour internationale de Justice

Documentation : Rapport de la Cour internationale de Justice, Supplément No 4 (A/43/4).

14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Documentation : Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, A/43/483. Dans la déclaration qu'il fera devant l'Assemblée, le Directeur général de l'Agence rendra compte de tout fait nouveau important survenu depuis la date de publication du rapport.

15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats ci-après : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Italie, Japon et Zambie. Ainsi que le stipule l'article 144 du règlement intérieur, les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

b) Election de 18 membres du Conseil économique et social

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats ci-après : Australie, Belgique, Djibouti, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Iraq, Italie, Jamaïque, Mozambique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie et Sierra Leone. Ainsi que le stipule l'article 146 du règlement intérieur, les membres sortants sont immédiatement rééligibles.

/...

16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :

a) Election de membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats ci-après : Argentine, Australie, Barbade, Botswana, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Danemark, France, Ghana, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Malte, Mexique, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Yougoslavie et Zambie. Les membres du Conseil d'administration sont immédiatement rééligibles.

b) Election de 12 membres du Conseil mondial de l'alimentation

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats ci-après : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Australie, Bangladesh, Chypre, Guinée, Honduras, Mali, République démocratique allemande, République dominicaine, Somalie et Union des Républiques socialistes soviétiques. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 33/48 (XXIX), les membres du Conseil sont immédiatement rééligibles.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/43/415.

c) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats ci-après : Argentine, Bénin, Etats-Unis d'Amérique, France, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie. Les membres du Comité sont immédiatement rééligibles.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/43/416.

d) Election de 17 membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats ci-après : Algérie, Australie, Autriche, Brésil, Chine, Egypte, France, Japon, Mexique, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques. Ainsi que le stipule le paragraphe 5 de la section II de la résolution 2205 (XXI), les membres de la Commission sont immédiatement rééligibles.

e) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

A sa quarantième session, l'Assemblée générale a élu M. Jean-Pierre Hocké Haut Commissaire pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1986 (décision 40/310).

Documentation : Note du Secrétaire général.

/...

f) Election du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

A la trente-neuvième session, l'Assemblée générale a élu M. Mostafa K. Tolba Directeur exécutif du PNUE pour un nouveau mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1985 (décision 39/314).

Documentation : Note du Secrétaire général.

17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration du mandat de MM. Al-Masri, Gorita, Iheme, Mselle et Thomas.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/43/101.

b) Nomination de membres du Comité des contributions

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration du mandat de MM. Abraszewski, Akimoto, Fox, Kazembe, Yonis et Zlatanov.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/43/102.

c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir le siège qui deviendra vacant à l'expiration du mandat du Président de la Cour des comptes de France.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/43/103.

d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

L'Assemblée générale sera appelée à confirmer la nomination de trois membres par le Secrétaire général pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration du mandat de MM. Faria, Nehru et Raczkowski. L'Assemblée générale devra en outre confirmer la nomination d'un membre pour la période restante du mandat de M. Montagu qui a démissionné avec effet au 31 décembre 1987.

Documentation : Notes du Secrétaire général, A/43/104 et Add.1.

e) Nominations de membres du Tribunal administratif des Nations Unies

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration du mandat de MM. Osman, Pinto et Sen.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/43/105.

/...

f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration du mandat de M. Aboimov, M. Ali, Mme Emanuel, M. Sirry et M. Vellodi.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/43/106.

g) Nominations de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale sera appelée à élire quatre membres et quatre membres suppléants du Comité.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/43/107.

h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir le siège qui deviendra vacant à l'expiration du mandat de M. Martohadinegoro.

Documentation :

a) Note du Secrétaire général, A/43/108;

b) Note du Président de l'Assemblée.

i) Nomination des membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

A sa quarantième session, l'Assemblée générale a pris acte de la nomination par son président des Etats Membres suivants en tant que membres du Comité consultatif, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1986 : Colombie, Inde, Kenya, Norvège et République démocratique allemande (décision 40/324).

j) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, a prolongé d'un an, à compter du 1er janvier 1988, le mandat de M. Bernt Carlsson en tant que Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (décision 42/311).

Documentation : Note du Secrétaire général.

k) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la CNUCED

A sa quarantième session, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, a confirmé la nomination de M. Kenneth K. S. Dadzie en tant que Secrétaire général de la CNUCED pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1986 (décision 40/308).

Documentation : Note du Secrétaire général.

/...

18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Documentation :

- a) Rapport du Comité spécial, A/43/23 (parties I à VII) qui paraîtra ultérieurement en tant que Supplément No 23 (A/43/23);
- b) Rapport du Secrétaire général sur le Sahara occidental (résolution 42/78).

19. Admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies

Au 26 septembre 1988, aucun document n'avait été distribué au titre de ce point de l'ordre du jour.

20. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 41/5).

21. Droit des peuples à la paix

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 41/10), A/43/602.

22. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolutions 42/1 et 42/231).

23. La situation au Kampuchea

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/3).

24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la conférence islamique

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/4), A/43/498 et Add.1.

25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/5), A/43/509 et Add.1.

26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/9), A/43/497.

/...

27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/11), A/43/552.

28. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/12), A/43/433.

29. Question de Namibie

Documentation :

a) Rapport du Comité spécial, A/43/23 (Partie V), qui paraîtra ultérieurement en tant que Supplément No 23 (A/43/23);

b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Supplément No 24 (A/43/24);

c) Rapport du Secrétaire général (résolutions 42/14 A et B).

30. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/15).

31. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/16), A/43/576.

32. Question de l'île comorienne de Mayotte

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/17).

33. Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/18).

34. Question des îles Falkland (Malvinas)

Documentation :

a) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/19);

b) Rapport du Comité spécial, A/43/23 (Partie VII), qui paraîtra ultérieurement en tant que Supplément No 23 (A/43/23).

35. Droit de la mer

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolution 42/20).

36. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain

Documentation :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid, Supplément No 22 (A/43/22);
- b) Rapports spéciaux du Comité spécial, Supplément No 22A (A/43/22/Add.1-...);
- c) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et les livraisons de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, Supplément No 44 (A/43/44);
- d) Rapports du Secrétaire général (résolutions 42/23 B, G et H).

37. Question de Palestine

Documentation :

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Supplément No 35 (A/43/35);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/66 D), A/43/272-S/19719.

38. Quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Aucune documentation préalable n'est prévue.

39. Situation économique critique en Afrique : Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990

A sa seconde session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de transmettre la Déclaration de Khartoum : Vers une approche du redressement socio-économique et du développement en Afrique centrée sur l'homme, adoptée par la Conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et le développement de l'Afrique en mars 1988, à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session (résolution 1988/66).

Documentation :

- a) Rapport du Comité ad hoc plénier;
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/163), A/43/500 et Add.1 et 2;
- c) Déclaration de Khartoum : Vers une approche du redressement socio-économique et du développement en Afrique centrée sur l'homme (résolution 1988/66 du Conseil économique et social), A/43/430, annexe I.

40. La situation au Moyen-Orient

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolutions 42/209 A à D).

/...

41. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
Aucune documentation préalable n'est prévue.
42. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est
Aucune documentation préalable n'est prévue.
43. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste
Aucune documentation préalable n'est prévue.
44. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement
Aucune documentation préalable n'est prévue.
45. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres
Aucune documentation préalable n'est prévue.
46. Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
Aucune documentation préalable n'est prévue.
47. Question de Chypre
Aucune documentation préalable n'est prévue.
48. Conséquence de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq
Aucune documentation préalable n'est prévue.
49. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

A sa seconde session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a décidé de transmettre à l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, le rapport de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental des Nations Unies dans les domaines économique et social, pour que l'Assemblée l'examine et lui donne suite ainsi qu'il conviendra (décision 1988/182).

/...

Documentation :

a) Rapports du Secrétaire général :

- i) Rapport intérimaire sur l'application de la résolution 41/213, A/43/286 et Corr.1;
- ii) Utilisation et fonctionnement du fonds de réserve (résolution 42/211), A/43/324;
- iii) Plan général du projet de budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 (résolution 42/211), A/43/524;

b) Rapport du Comité consultatif;

c) Rapport de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental des Nations Unies dans les domaines économique et social (décision 1988/182 du Conseil économique et social).

50. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général;
- b) Rapport du Comité consultatif.

51. Application de la résolution 42/25 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)

Aucune documentation préalable n'est prévue.

52. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/43/27).

53. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/43/27)

54. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/28), A/43/484.

55. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/29), A/43/505.

/...

56. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/30), A/43/589.

57. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/43/27).

58. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/43/27).

59. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Documentation :

- a) Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/43/27);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/33), A/43/506.

60. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique

Documentation :

- a) Rapport de la Commission du désarmement, Supplément No 42 (A/43/42);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/34 B).

61. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/43/27).

62. Réduction des budgets militaires

Documentation :

- a) Rapport de la Commission du désarmement, Supplément No 42 (A/43/42);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 40/91 B), A/43/567.

/...

63. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)

Documentation :

- a) Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/43/27);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/37 C).

64. Désarmement général et complet :

- a) Contribution des institutions spécialisées et des autres organismes et programmes des Nations Unies à la cause de la limitation des armements et du désarmement
- b) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques
- c) Notification des essais nucléaires
- d) Désarmement classique
- e) Désarmement nucléaire
- f) Informations objectives sur les questions militaires
- g) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement
- h) Armements navals et désarmement
- i) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement
- j) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement
- k) Déversement de déchets nucléaires et industriels en Afrique

Par une lettre datée du 30 juin 1988 (A/43/142), le Swaziland a demandé l'inscription de la question ci-dessus à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session.

Le 23 septembre 1988 (voir A/43/PV.3), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/43/250 et Corr.1) d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de l'attribuer à la Cinquième Commission.

Documentation :

- a) Rapport de la Commission du désarmement, Supplément No 42 (A/43/42);
- b) Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/43/27);

/...

c) Rapports du Secrétaire général (résolution 42/38 E), A/43/622 et (résolution 42/38 J), A/43/492;

d) Note du Secrétaire général (résolution 42/38 C), A/43/152 et Add.1-5;

e) Relevé annuel, A/43/625.

65. Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

a) Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Gel des armements nucléaires

c) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires

d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie

e) Campagne mondiale pour le désarmement

f) Application de la résolution 42/39 H de l'Assemblée générale relative au gel des armements nucléaires

g) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement

h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

i) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine

Documentation :

a) Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/43/27);

b) Rapport de la Commission du désarmement, Supplément No 42 (A/43/42);

c) Rapports du Secrétaire général (résolution 42/39/A; résolution 42/39 D), A/43/568; (résolution 42/39 G, I, J); (résolution 42/39 K), A/43/614.

66. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quinzième session extraordinaire

Aucune documentation préalable n'est prévue.

67. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :

a) Rapport de la Commission du désarmement

- b) Rapport de la Conférence du désarmement
- c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement
- d) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement
- e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
- f) Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement
- g) Effets climatiques de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire
- h) Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde
- i) Examen de l'application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire
- j) Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire
- k) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire : rapport de la Conférence du désarmement
- l) Prévention d'une guerre nucléaire
- m) Semaine du désarmement
- n) Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire

Documentation :

- a) Rapport de la Commission du désarmement, Supplément No 42 (A/43/42);
- b) Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/43/27);
- c) Rapports du Secrétaire général (résolutions 36/92 H et 38/183 O); (résolution 40/152 L), A/43/507; (résolution 41/86 H), A/42/351; (résolution 41/86 I), A/43/368; et (résolution 42/42 B), A/43/623; (résolution 42/42 H), A/43/508 et Add.1;
- d) Note du Secrétaire général (résolution 39/148 H).

68. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

Documentation : Rapport du Comité spécial de l'océan Indien , Supplément No 29 (A/43/29).

69. Armement nucléaire d'Israël

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/44).

/...

70. Question de l'Antarctique

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolutions 42/46 A et B), A/43/565 et A/43/564.

71. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/90), A/43/579.

72. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale :

a) Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale

b) Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/92), A/43/603.

73. Système général de paix et de sécurité internationales

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/93).

74. Effets des rayonnements ionisants

Documentation : Rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, Supplément No 45 (A/43/45).

75. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

La première phrase du sixième paragraphe de la notation devrait se lire comme suit :

A sa quarante-deuxième session 104/, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations du Comité tendant à ce que, à sa vingt-septième session, le Sous-Comité juridique poursuive, par l'intermédiaire de ses groupes de travail, l'élaboration du projet de principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, l'examen des questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace, ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications;

Documentation :

a) Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Supplément No 20 (A/43/20);

/...

b) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (résolution 42/68), A/43/562.

76. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Documentation :

a) Rapport du Commissaire général de l'UNRWA, Supplément No 13 (A/43/13 et Add.1);

b) Rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine (résolution 42/69 A), A/43/582;

c) Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA (résolution 42/69 B);

d) Rapports du Secrétaire général (résolutions 42/69 D à J), A/43/581; (résolution 42/69 K), A/43/408.

77. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés

Documentation :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité spécial (résolution 42/160 D);

b) Rapports du Secrétaire général (résolutions 42/160 A à C et E à G), A/43/557, A/43/558, A/43/559 et A/43/560.

78. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Documentation : Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (résolution 42/161), A/43/566.

79. Questions relatives à l'information

Documentation :

a) Rapport du Comité de l'information, Supplément No 21 (A/43/21);

b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/162 A), A/43/639;

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Unesco (résolution 42/162 B).

80. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan da Nova, Europa et Bassas de India

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

/...

81. Question de la composition de certains organes de l'Organisation des Nations Unies

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

82. Développement et coopération économique internationale :

a) Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

A sa seconde session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement, a recommandé que l'Assemblée générale engage un processus global en vue de la préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 1991-2000 (résolution 1988/76).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/193), A/43/376-E/1988/6, et Corr.1.

b) Commerce et développement

Documentation : Rapport du Conseil du commerce et du développement, Supplément No 15 (A/43/15).

Transfert inverse de technologie

Documentation : Rapport du Secrétaire général de la CNUCED (résolution 40/191), A/43/369.

Mesures spécifiques en faveur des pays en développement insulaires

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 41/163), A/43/513.

Code international de conduite pour le transfert de technologie

Documentation : Rapport du Secrétaire général de la CNUCED (résolution 42/172).

Embargo commercial à l'encontre du Nicaragua

A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général, a invité tous les Etats membres de la communauté internationale à continuer à promouvoir des formes concrètes de coopération en Amérique centrale, en particulier pour aider à réduire les effets négatifs de l'embargo commercial adopté à l'encontre du Nicaragua, déploré que l'embargo commercial persiste malgré la résolution 40/188 et malgré l'arrêt de la Cour internationale de Justice, demandé à nouveau que ces mesures soient immédiatement rapportées et prié le Secrétaire général de lui faire rapport, lors de sa quarante-deuxième session, sur l'application de la présente résolution (résolution 41/164).

/...

A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale, prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'embargo commercial à l'encontre du Nicaragua, a déploré le maintien de l'embargo commercial à l'encontre des dispositions de ses résolutions 40/188 et 41/164 et malgré l'arrêt de la Cour internationale de Justice en date du 27 juin 1986 et demandé une fois de plus que ces mesures soient immédiatement rapportées; elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa quarante-troisième session sur l'application de la présente résolution (résolution 42/176).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/176), A/43/612.

c) Problèmes alimentaires

Documentation : Rapport du Conseil mondial de l'alimentation, Supplément No 19 (A/43/19).

d) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Documentation : Rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Supplément No 36 (A/43/36).

e) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 37/251), A/43/476.

f) Tendances à long terme du développement économique et social

A sa seconde session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a invité l'Assemblée générale, lorsqu'elle procédera à l'examen du texte complet du rapport du Secrétaire général sur les perspectives socio-économiques de l'économie mondiale jusqu'en l'an 2000, à sa quarante-troisième session, à examiner la possibilité pratique de poursuivre l'évaluation des tendances à long terme de l'évolution économique et sociale (décision 1988/179).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 40/207), A/43/554.

g) Stratégie à long terme en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/187), A/43/353-E/1988/71.

83. Crise de la dette extérieure et développement

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/198).

84. Activités opérationnelles pour le développement

a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies

/...

À sa seconde session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a recommandé que l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, donne suite ainsi qu'il conviendra au projet de décision sur les activités opérationnelles pour développement, dont le texte figure en annexe à la décision (décision 1988/165).

À la même session, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de mettre à la disposition de l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, dans la limite des ressources existantes, la note du Secrétaire général transmettant les rapports des organes directeurs du système des Nations Unies concernant le rapport sur les études de cas relatives au fonctionnement des activités opérationnelles pour le développement menées par le système des Nations Unies, leur coopération avec la Banque mondiale et la rationalisation de leurs bureaux extérieurs (décision 1988/166).

Documentation :

a) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/196), A/43/426-E/1988/74 et Add.1;

b) Partie pertinente du rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/43/3).

b) Programme des Nations Unies pour le développement

Documentation :

a) Rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/43/3);

b) Rapport du Conseil d'administration du PNUD.

c) Fonds des Nations Unies pour la population

Documentation :

a) Rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/43/3);

b) Rapport du Conseil d'administration du PNUD.

d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Documentation : Rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/43/3).

e) Programme alimentaire mondial

Documentation : Rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/43/3).

/...

85. Formation et recherche :

a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Documentation :

a) Rapport du Directeur général de l'UNITAR, Supplément No 14 (A/43/14);

b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/197).

b) Université des Nations Unies

Documentation : Rapport du Conseil de l'Université, Supplément No 31 (A/43/31).

86. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe

L'annotation devrait se lire comme suit :

Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé de désigner les années 90 comme une décennie au cours de laquelle la communauté internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, veillerait en particulier à encourager la coopération internationale dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de prendre à sa quarante-troisième session une décision sur le contenu et les modalités de la participation de l'Organisation des Nations Unies à cette action, après avoir examiné le rapport que le Secrétaire général avait été prié d'élaborer en veillant particulièrement à définir le rôle de catalyseur envisagé pour le système des Nations Unies en vue de faciliter l'action à entreprendre (résolution 42/169).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/169).

Application de la décision 42/433 de l'Assemblée générale

A la quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'application de sa résolution 41/201 et a décidé de prier le Secrétaire général d'appliquer les conclusions et recommandations contenues dans le rapport, en tenant compte des vues exprimées lors de la quarante-deuxième session de l'Assemblée et en accordant une attention particulière à la nécessité de doter le système des Nations Unies de moyens plus efficaces en matière de secours en cas de catastrophe, de planification préalable et de prévention, et s'est félicitée à cet égard de l'initiative prise par le Secrétaire général d'établir un centre de liaison au Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale pour assurer une réaction prompte et efficace du système des Nations Unies en cas de catastrophe et d'autres situations d'urgence; et a décidé d'examiner elle-même la question à sa quarante-troisième session, en même temps qu'un rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la décision (décision 42/433).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (décision 42/433).

/...

a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe : rapport du Secrétaire général

Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a été créé en mars 1972 pour servir de bureau permanent dans le cadre des Nations Unies et jouer le rôle de centre pour les questions de secours en cas de catastrophe. Le Coordonnateur a été prié d'adresser un rapport annuel au Secrétaire général, qui serait présenté au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale (résolution 2816 (XXVI)).

Pour renforcer le Bureau, un fonds d'affectation spéciale a été créé par la suite ainsi que deux comptes spéciaux, dans le cadre du fonds, destinés à augmenter les fonds disponibles pour les secours d'urgence et pour les activités de coopération technique concernant la planification préalable des mesures et la prévention des catastrophes (résolutions 3243 (XXIX), 3440 (XXX) et 3532 (XXX)).

A sa trente-septième session, l'Assemblée générale a pris note des progrès accomplis pour introduire des améliorations dans les opérations de gestion du Bureau du Coordonnateur et fixer les modalités d'application des procédures prévues pour répondre aux demandes de secours des Etats sinistrés et faire face à des catastrophes complexes et à des situations d'urgence d'une gravité exceptionnelle; décidé de maintenir, à compter du 1er juillet 1984, le Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Coordonnateur et ses comptes secondaires; et prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, un rapport détaillé (résolution 37/144).

A sa trente-huitième session, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport d'ensemble présenté par le Secrétaire général sur le renforcement de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux catastrophes naturelles et autres situations revêtant le caractère de catastrophe, ainsi que de son rapport sur les activités du Bureau du Coordonnateur; noté avec un intérêt particulier les observations et conclusions du Secrétaire général concernant le transport, l'accélération de la livraison et de la distribution des secours, les activités de reconstruction et de remise en état, ainsi que le besoin de procédures de contrôle et d'évaluation plus efficaces pour juger la façon dont le Bureau du Coordonnateur et la communauté internationale dans son ensemble avaient assuré la mobilisation et la fourniture de secours dans des cas particuliers; souligné qu'il importait de maintenir et de renforcer encore les relations entre le Bureau du Coordonnateur et les organisations bénévoles compétentes ayant des activités dans le domaine des secours en cas de catastrophe, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et prié le Secrétaire général d'envisager la possibilité de créer un petit groupe consultatif composé de dirigeants de ces importantes organisations de secours, siégeant à titre personnel, qui conseilleraient, sur sa demande, le Coordonnateur sur l'évaluation des besoins ainsi que sur l'élaboration et l'exécution de programmes concertés de secours; autorisé le Secrétaire général à permettre au

Bureau du Coordonnateur de donner suite aux demandes de secours d'urgence, jusqu'à concurrence de 600 000 dollars par an, le plafond normal étant fixé à 50 000 dollars par pays pour toute catastrophe, autant que possible dans les limites des ressources existantes; et prié le Secrétaire général après avoir consulté les gouvernements des pays donateurs et des pays bénéficiaires ainsi que les institutions compétentes, de soumettre à l'Assemblée générale, lors de sa trente-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1984, des propositions spécifiques donnant suite aux conclusions formulées et aux problèmes exposés dans son rapport d'ensemble et dans la résolution (résolution 38/202).

A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Bureau du Coordonnateur, ainsi que de son rapport sur le renforcement de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux catastrophes naturelles et autres situations revêtant le caractère de catastrophe; prié le Secrétaire général de modifier au besoin les procédures à suivre pour l'achat de fournitures par l'Organisation des Nations Unies, de manière à permettre au Bureau du Coordonnateur de répondre rapidement et plus efficacement aux besoins spéciaux ou immédiats des pays sujets à des catastrophes ou se trouvant dans une situation d'urgence; prié le Bureau du Coordonnateur d'étudier, en coopération avec les parties intéressées, les mesures les plus aptes à assurer que des secours et du matériel de transport soient immédiatement disponibles; prié le Coordonnateur de réexaminer et d'améliorer, au besoin, avec le concours de spécialistes mis à sa disposition par des organismes internationaux appropriés, le système d'évaluation interne du Bureau du Coordonnateur afin qu'il soit pleinement tenu compte, dans les travaux futurs du Bureau, de l'expérience acquise lors des opérations de secours en cas de catastrophe, prié le Bureau du Coordonnateur d'intensifier, avec les moyens dont il disposait, les campagnes d'appel de fonds; souligné qu'il était absolument indispensable de faire en sorte que l'activité du Bureau du Coordonnateur soit et continue d'être organisée sur des bases financières solides, et prié le Secrétaire général d'attribuer un degré de priorité plus élevé à cette question (résolution 39/207).

A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe; reconnu l'importance de la planification préalable aux catastrophes et de la prévention; réaffirmé le mandat du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe en tant que centre chargé de coordonner les secours en cas de catastrophe du système des Nations Unies; prié le Secrétaire général et le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe de redoubler d'efforts pour mobiliser une assistance bénévole supplémentaire et lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils versent d'urgence des contributions volontaires; recommandé au Coordonnateur, lorsqu'il réduisait progressivement son rôle dans la coordination des secours en cas de catastrophe dans un pays, de s'efforcer d'assurer la transition nécessaire vers la phase de relèvement et de reconstruction en transmettant les renseignements voulus aux organes et organismes compétents des Nations Unies;

/...

s'est félicitée de la décision qu'avait prise le Secrétaire général en chargeant un groupe de travail d'évaluer les interventions d'urgence du système des Nations Unies à l'occasion de la situation d'urgence en Afrique; souligné à ce propos qu'il venait de tirer parti de l'expérience acquise par les Nations Unies; et prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, lors de sa quarante-deuxième session, un rapport sur l'application de la résolution, comprenant un examen d'ensemble des mécanismes et arrangements que possédait actuellement le système en matière d'assistance d'urgence et de coordination des secours en cas de catastrophe (résolution 41/201).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 2816 (XXVI)), A/43/375-E/1988/73 et Corr.1.

b) Programmes spéciaux d'assistance économique

A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, conformément aux dispositions de la résolution 41/192 de l'Assemblée générale, de poursuivre ses efforts en vue de mobiliser l'assistance financière, technique et matérielle nécessaire au Mozambique; de garder la situation au Mozambique constamment à l'étude et de rendre compte au Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1988, de l'état d'avancement du programme spécial et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa quarante-troisième session, sur l'évolution de la situation économique et l'application du programme spécial d'assistance économique au Mozambique (résolution 41/197).

A sa quarante-deuxième session 123/, l'Assemblée générale a examiné les besoins en matière d'assistance spéciale de certains pays qui se heurtaient à des difficultés du fait de catastrophes naturelles, d'insuffisance de l'infrastructure économique, de problèmes internes et externes, et de graves contraintes pesant sur leur développement économique, et elle a adopté une série de résolutions demandant notamment au Secrétaire général de mobiliser l'appui de la communauté internationale, de suivre l'évolution de la situation et de faire rapport à ce sujet. Les résolutions adoptées sont les suivantes :

<u>Résolution</u>	<u>Intitulé</u>
42/199	Aide à la reconstruction et au développement du Liban
42/200	Assistance économique spéciale au Tchad
42/201	Assistance spéciale aux Etats de première ligne
42/202	Assistance spéciale aux Maldives : secours en cas de catastrophe et renforcement de la protection du littoral

/...

RésolutionIntitulé

42/203	Assistance à El Salvador
42/204	Assistance économique spéciale à l'Amérique centrale
42/205	Assistance au Bénin, à Djibouti, à l'Equateur, à la Gambie, à Madagascar, au Nicaragua, à la République centrafricaine, à Vanuatu et au Yémen démocratique

Dans ces résolutions, l'Assemblée générale lançait un appel aux Etats Membres, aux organisations intergouvernementales dans certains cas, aux institutions spécialisées et aux organismes des Nations Unies en leur demandant d'apporter ou d'accroître leur assistance à ces pays par des voies bilatérales et multilatérales, notamment par l'intermédiaire des fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes spéciaux d'assistance économique et de participer le cas échéant aux conférences de donateurs en vue d'apporter une aide aux efforts nationaux de reconstruction et de développement (résolutions 42/199, 42/200, 42/202, 42/203 et 42/205).

L'Assemblée générale a en outre prié instamment la communauté internationale de continuer à fournir en temps voulu et de façon efficace l'assistance financière, matérielle et technique nécessaire pour permettre aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins d'être mieux à même, sans se départir de leurs stratégies et plans nationaux et régionaux, de supporter individuellement et collectivement les effets des mesures économiques prises par l'Afrique du Sud ou prises par la communauté internationale contre l'Afrique du Sud; et a fait appel à tous les Etats et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes pour qu'ils appuient les programmes d'urgence, nationaux et collectifs, mis au point par les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins afin de surmonter les graves problèmes causés par la situation en Afrique du Sud (résolution 42/201).

L'Assemblée générale a aussi prié le Secrétaire général d'envoyer, en coopération étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement, une mission technique dans les pays d'Amérique centrale afin de déterminer les priorités économiques et sociales des pays de la région, en consultation avec chacun des gouvernements de la région, avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et avec des organismes d'intégration tels que le secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, la Banque centraméricaine d'intégration économique, le Système économique latino-américain et le Comité d'action pour l'appui au développement économique et social de l'Amérique centrale; a demandé au Secrétaire général d'élaborer, sur la base des priorités ainsi identifiées, un plan spécial de coopération pour l'Amérique centrale établi en collaboration étroite avec les gouvernements de la région et les organes et organismes compétents des Nations Unies; et a en outre prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport, à sa quarante-troisième session, sur l'application de la résolution (résolution 42/204).

/...

La quarante-deuxième session de l'Assemblée générale a repris ses travaux le 11 mai 1988, conformément aux résolutions 42/204 et 42/1, pour examiner le rapport du Secrétaire général sur un programme spécial d'assistance économique à l'Amérique centrale.

A sa 112e séance plénière, le 12 mai, l'Assemblée générale a adopté la résolution 42/231 dans laquelle elle a exprimé sa reconnaissance au Secrétaire général pour le plan spécial et au PNUD et à la CEPALC pour leur soutien considérable dans l'établissement du plan spécial; prié le Secrétaire général, avec l'assistance du PNUD et de la CEPALC, et en consultation avec les donateurs, de promouvoir, coordonner et superviser l'exécution du Plan spécial; demandé instamment à la communauté internationale et aux organismes internationaux d'accroître leur coopération technique, économique et financière avec les pays d'Amérique centrale afin de mener à bien le plan, décidé d'examiner et d'évaluer lors de sa quarante-quatrième session les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan spécial et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de la résolution ainsi que toutes recommandations qu'il jugerait appropriées (résolution 42/231).

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolution 41/197), A/43/514; (résolutions 42/199 et 200); (résolution 42/201), A/43/449 et Add.1; (résolutions 42/202 à 204); (résolution 42/205), A/43/483.

87. Application du Programme d'action de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

Documentation :

- a) Rapports du Secrétaire général (résolution 42/47);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 40/22), A/43/631.

88. Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

89. Question du vieillissement

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/51), A/43/583.

90. Politiques et programmes relatifs à la jeunesse

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolutions 42/53 et 42/54), A/43/60.

91. Elimination de toutes les formes de discrimination raciale

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Documentation : Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Supplément No 18 (A/43/18).

Situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/57), A/43/607.

Etat de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Au 1er août 1988, 125 Etats avaient ratifié la Convention ou y avaient accédé.

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 41/104), A/43/517.

Etat de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid

Au 1er août 1988, 87 Etats avaient ratifié la Convention ou y avaient accédé.

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/56), A/43/516.

92. Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées

A sa première session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social, prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général, soumis conformément au paragraphe 17 de la résolution 42/58 de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1987, qui contient les observations préliminaires des Etats Membres et de tous les organes et organismes compétents des Nations Unies sur les recommandations figurant aux paragraphes 10 à 39 du rapport de la Réunion mondiale d'experts et sur son rapport relatif à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial, a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-troisième session, un rapport et une analyse plus détaillés, fondés sur les observations reçues, de sorte qu'une liste des domaines prioritaires puisse être établie en vue de planifier les activités et programmes à mettre en oeuvre à l'échelle mondiale pour le reste de la Décennie et au-delà (résolution 88/45).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/58).

93. Prévention du crime et justice pénale

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolutions 41/107 et 42/59), A/43/572.

94. Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

A sa première session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a recommandé que l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, étudie la demande du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de prévoir, à titre exceptionnel, des réunions supplémentaires pour faire avancer l'examen des rapports qui lui ont déjà été soumis (résolution 1988/48).

/...

Documentation :

a) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Supplément No 38 (A/43/38);

b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/60), A/43/605.

95. Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000

a) Application de la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationale

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

b) Mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/62).

c) Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/63).

96. Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Documentation :

a) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/94), A/43/633;

b) Note du Secrétaire général (résolution 42/94), A/43/632.

97. Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

98. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

99. Question d'une convention relative aux droits de l'enfant

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

100. Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Rapport du Comité des droits de l'homme

Documentation : Rapport du Comité des droits de l'homme sur les travaux de ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions, Supplément No 40 (A/43/40).

Etat du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques

A sa première session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a décidé de transmettre le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de sa deuxième session, y compris les conclusions et recommandations adoptées par le Comité en ce qui concerne ses futures méthodes de travail, à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session, pour qu'elle l'examine (résolution 1988/4).

Au 1er août 1988, 92 Etats avaient ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ou y avaient accédé, 87 Etats avaient ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou y avaient accédé et 42 Etats avaient ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou y avaient accédé.

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/103), A/43/518;
- b) Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (résolution 1988/4 du Conseil économique et social), E/1988/14.

101. Obligation de présenter des rapports qui incombe aux Etats parties aux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme

A sa première session ordinaire de 1988, le Conseil économique et social a adopté une résolution sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dans laquelle il a prié le Secrétaire général d'informer pleinement l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session des faits nouveaux concernant le fonctionnement efficace des organes créés en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (résolution 1988/42).

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

102. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

A sa seconde session ordinaire, le Conseil économique et social a décidé de transmettre le rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session (décision 1988/152).

/...

Documentation :

a) Rapport du Haut Commissaire sur la période allant du 1er avril 1987 au 31 mars 1988, Supplément No 12 (A/43/12);

b) Additif au rapport du Haut Commissaire, contenant le rapport du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire sur les travaux de sa trente-neuvième session, Supplément No 12A (A/43/12/Add.1).

a) Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/106).

b) Deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/107), A/43/533.

c) Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Amérique centrale

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/110), A/43/591.

103. Campagne internationale contre le trafic des drogues :

a) Projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/111).

b) Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/112).

c) Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/113).

104. Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales :

a) Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété et sa contribution au développement économique et social des Etats Membres

b) Influence de la propriété sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolutions 41/132 et 42/114).

/...

c) Droit au développement

d) Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolution 42/118).

105. Nouvel ordre humanitaire international

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/120).

106. Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Au 1er août 1988, 32 Etats avaient ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ou y avaient accédé. En outre, 35 autres Etats avaient signé la Convention.

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/123), A/43/519.

Rapport du Comité contre la torture

Documentation : Rapport du Comité contre la torture sur les travaux de sa première session, Supplément No 46 (A/43/46).

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 36/151).

107. La famille dans le processus de développement

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/134), A/43/570.

108. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies

Documentation :

a) Rapport du Comité spécial, A/43/23 (partie IV), à paraître en tant que Supplément No 23 (A/43/23);

b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/73).

109. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe

Documentation : Rapport du Comité spécial (A/43/23 (partie III)), à paraître en tant que Supplément No 23 (A/43/23).

/...

110. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Documentation :

- a) Rapport du Comité spécial, A/43/23 (Partie IV), à paraître en tant que Supplément No 23 (A/43/23);
- b) Rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/43/3);
- c) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/75), A/43/355 et Add.1 et 2.

111. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/76).

112. Moyens d'études et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/77).

113. Rapport financier et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

- a) Organisation des Nations Unies
- b) Programme des Nations Unies pour le développement
- c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
- g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- h) Fonds des Nations Unies pour la population
- i) Fondation des Nations Unies pour l'Habitat et les établissements humains

Documentation :

a) Rapports financiers :

- i) Organisation des Nations Unies : Supplément No 5 (A/43/5, vol. I à III);

/...

- ii) Programme des Nations Unies pour le développement : Supplément No 5A (A/43/5/Add.1);
 - iii) Fonds des Nations Unies pour l'enfance : Supplément No 5B (A/43/5/Add.2 et A/42/5/Add.2, vol. II).
 - iv) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient : Supplément No 5C (A/43/5/Add.3);
 - v) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche : Supplément No 5D (A/43/5/Add.4);
 - vi) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : Supplément No 5E (A/43/5/Add.5);
 - vii) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement : Supplément No 5F (A/43/5/Add.6);
 - viii) Fonds des Nations Unies pour la population : Supplément No 5G (A/43/5/Add.7);
 - ix) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : Supplément No 5H (A/43/5/Add.8);
- b) Rapport du Comité des commissaires aux comptes (résolution 42/206);
 - c) Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration des procédures et contrôle financier, ainsi que du système comptable et des domaines connexes de l'administration et de la gestion (résolution 42/206);
 - d) Note du Secrétaire général sur la suite donnée aux observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif (résolution 42/206), A/43/445;
 - e) Rapport du Comité consultatif.

114. Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989;
- b) Rapport du Secrétaire général sur les montants estimatifs révisés (résolutions 41/213 et 42/211), A/C.5/43/1 et Add.1 à 6;
- c) Rapports du Comité consultatif, Suppléments No 7 et 7A (A/43/7 et Add.1 à...).

Un certain nombre d'autres documents seront présentés au titre de ce point, notamment sur les questions suivantes :

/...

Conditions de voyage par avion

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/214);
- b) Rapport du Secrétaire général (décision 42/453).

Emploi d'experts, de consultants et de participants aux groupes spéciaux d'experts

Documentation : Rapport du Secrétaire général (décision 42/452).

115. Planification des programmes

Documentation :

- a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa vingt-huitième session, Supplément No 16 (A/43/16 et Add.1);
- b) Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (couvrant la période 1990-1991), Supplément No 6 (A/43/6 et Corr.1);
- c) Rapport du Secrétaire général sur le projet d'introduction du plan à moyen terme commençant en 1992 (résolution 42/215), A/43/329 et Add.1;
- d) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1986-1987, A/43/326 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2;
- e) Rapport du Secrétaire général sur l'application des conclusions et des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale, A/43/179;
- f) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- g) Rapport du Corps commun d'inspection (voir également point 118).

116. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général (résolutions 42/216 A et B);
- b) Rapport du Comité consultatif, A/43/626.

117. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la coordination administrative et budgétaire

Documentation : Rapport du Comité consultatif contenant une analyse des budgets des institutions spécialisées et de l'AIEA (résolution 36/229).

b) Harmonisation des statuts, règlements et pratiques des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies

Documentation :

a) Version mise à jour du rapport du Secrétaire général (décision 39/450), A/42/328;

b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/217).

118. Corps commun d'inspection

Documentation :

a) Rapport annuel du Corps commun d'inspection sur ses activités durant la période allant du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988, Supplément No 34 (A/43/34);

b) Rapports du Corps commun d'inspection :

- i) Examen des activités et structures de l'UNICEF (A/42/136) [concerne aussi le point 84 d)];
- ii) Rapport sur les instituts de recherche autonomes des Nations Unies (A/42/540 et A/43/397);
- iii) La coopération technique entre les organismes des Nations Unies et les pays les moins avancés (A/43/228 et Add.1) (concerne aussi le point 84);
- iv) Etablissement de rapports sur l'exécution et les résultats des programmes de l'Organisation des Nations Unies : contrôle, évaluation et examen de la gestion (A/43/124 et Add.1) (concerne aussi le point 116);
- v) Evaluation de projets de coopération technique des Nations Unies (concerne aussi les points 84 et 115);

- vi) Utilisation du matériel fourni à des projets de coopération technique dans les pays en développement, A/43/569 (concerne aussi le point 84);
 - vii) Représentation des organismes des Nations Unies aux conférences et réunions. A. Organisation des Nations Unies, A/43/586 (concerne aussi le point 119);
 - viii) Rapport sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (concerne aussi le point 12);
 - ix) Contribution du système des Nations Unies à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel et naturel en Asie occidentale (concerne aussi le point 84);
- c) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection, A/43/556;
- d) Note adressée par le Secrétaire général à l'Assemblée générale pour lui communiquer le programme de travail du Corps commun pour 1988 (A/43/161);
- e) Rapport du Comité du programme et de la coordination (concerne aussi le point 115).

119. Plan des conférences

Documentation :

- a) Rapport du Comité des conférences, supplément No 32 (A/43/32);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/207 C);
- c) Rapport du Corps commun d'inspection (voir également le point 118).

120. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Documentation : Rapport du Comité des contributions, supplément No 11 (A/43/11).

121. Questions relatives au personnel :

- a) Composition du Secrétariat
- b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés

c) Autres questions relatives au personnel

Documentation :

a) **Rapports du Secrétaire général :**

- i) **Composition du Secrétariat;**
- ii) **Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés (résolution 42/219);**
- iii) **Administration de la justice au Secrétariat (résolution 42/220 B);**
- iv) **Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (résolution 42/220 C);**
- v) **Modifications du règlement du personnel;**
- vi) **Liste du personnel;**

b) **Note du Secrétaire général transmettant les vues des représentants du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (résolution 35/213).**

122. Régime commun des Nations Unies

Documentation :

a) **Rapport de la Commission de la fonction publique internationale, Supplément No 30 (A/43/30);**

b) **Note du Secrétaire général transmettant les vues de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux.**

123. Régime des pensions des Nations Unies

Documentation :

a) **Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, Supplément No 9 (A/43/9);**

b) **Rapport du Secrétaire général sur les placements de la Caisse des pensions;**

c) **Rapport du Comité consultatif.**

124. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Documentation :

a) Rapport du Secrétaire général sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

b) Force interimaire des Nations Unies au Liban

Documentation :

a) Rapport du Secrétaire général sur le financement de la FINUL;

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

125. Examen du projet d'articles sur les clauses de la nation la plus favorisée

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 40/65), A/43/526.

126. Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnu par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 41/71), A/43/528.

127. Etat des signatures et des ratifications des protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 41/72), A/43/532.

128. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/149), A/43/529.

129. Règlement pacifique des différends entre Etats

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/150), A/43/530.

130. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité

Documentation :

a) Partie pertinente du rapport de la Commission du droit international, Supplément No 10 (A/43/10);

b) Rapport du Secrétaire général (résolution 42/151), A/43/525.

131. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt et unième session

Documentation :

a) Rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt et unième session, Supplément No 17 (A/43/17);

b) Notes du Secrétaire général :

i) Communiquant les observations du Conseil du commerce et du développement conformément à la résolution 2205 (XXI);

ii) Communiquant les observations de gouvernements relatives au projet de convention sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux, A/43/405 et Add.1 et 2.

132. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/154), A/43/527.

133. Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires

Documentation : Rapport du Comité spécial, Supplément No 43 (A/43/43).

134. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarantième session

Documentation :

a) Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarantième session, Supplément No 10 (A/43/10);

b) Note du Secrétaire général transmettant le texte du projet d'articles adopté par la Commission, concernant les questions devant être examinées à sa quarantième session, A/43/539.

/...

135. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Documentation : Rapport du Comité spécial, Supplément No 33 (A/43/33).

136. Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

137. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

Documentation : Rapport du Comité des relations avec le pays hôte, Supplément No 26 (A/43/26).

138. Projet d'ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

139. La vérification sous tous ses aspects

Documentation : Rapport de la Commission du désarmement, Supplément No 42 (A/43/42).

140. Science et paix

Par une lettre datée du 9 mars 1988 (A/43/141), le Costa Rica a demandé l'inscription de la question ci-dessus à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session.

Le 23 septembre 1988 (voir A/43/PV.3), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/43/250 et Corr. 1), d'inscrire cette question à l'ordre du jour et d'attribuer son examen à la Commission politique spéciale.

141. Application des conclusions de la troisième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et création d'un Comité préparatoire de la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité

Par une lettre datée du 12 août 1988 (A/43/191), l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique ont demandé l'inscription de la question additionnelle précitée à l'ordre du jour de la quarante-troisième session.

Le 23 septembre 1988 (voir A/43/PV.3), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/43/250 et Corr.1), d'inscrire cette question à l'ordre du jour et d'attribuer son examen à la Première Commission.

142. Statut d'observateur pour l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine auprès de l'Assemblée générale

Par une lettre datée du 15 août 1988 (A/43/192), le Mexique a demandé l'inscription de la question additionnelle précitée à l'ordre du jour de la quarante-troisième session.

Le 23 septembre 1988 (voir A/43/PV.3), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/43/250 et Corr.1), d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de l'examiner directement en plénière.

143. Responsabilité des Etats pour la défense de l'environnement et la prévention de la pollution de celui-ci comme suite à l'accumulation de résidus toxiques et radioactifs, et raffermissement de la coopération internationale de la solution de ce problème

Par une lettre datée du 18 août 1988 (A/43/193), la Roumanie a demandé l'inscription de la question additionnelle précitée à l'ordre du jour de la quarante-troisième session.

Le 23 septembre 1988 (voir A/43/PV.3), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/43/250 et Corr.1), d'inscrire cette question à l'ordre du jour et d'attribuer son examen à la Première Commission.

144. Responsabilité des Etats de ne pas permettre sur leur territoire et de ne pas instiguer ou appuyer sur le territoire d'autres Etats des manifestations chauvines, racistes et autres de nature à conduire à la discorde entre les peuples et l'engagement des gouvernements et des médias dans le combat de telles manifestations et pour l'éducation des peuples et de la jeunesse dans l'esprit de la coopération pacifique et de l'entente internationale; et évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples

Par une lettre datée du 18 août 1988 (A/43/194/Rev.1), la Roumanie a demandé l'inscription de la question additionnelle précitée à l'ordre du jour de la quarante-troisième session.

Le 23 septembre 1988 (voir A/43/PV.3), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/43/250 et Corr.1), d'inscrire cette question à l'ordre du jour et d'attribuer son examen à la Troisième Commission.

145. Responsabilité en cas de transfert ou d'emploi illégal d'armes interdites et d'armes ou de substances qui causent des souffrances humaines inutiles

Par une lettre datée du 19 août 1988 (A/43/195), la Trinité-et-Tobago a demandé l'inscription de la question additionnelle précitée à l'ordre du jour de la quarante-troisième session.

Le 23 septembre 1988 (voir A/43/PV.3), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/43/250 et Corr.1), d'inscrire cette question à l'ordre du jour et d'attribuer son examen à la Première Commission.

146. Promotion de la paix, de la réconciliation et du dialogue dans la péninsule de Corée

Après que le point 147 (Quarantième anniversaire de l'établissement du Gouvernement de la République de Corée) et le point 150 (Situation dans la péninsule de Corée et application de la résolution relative à la question de Corée adoptée par l'Assemblée générale à sa trentième session) aient été retirés par les Etats qui en avaient demandé l'inscription, le Bureau a décidé de les remplacer par la question ci-après : ("Promotion de la paix, de la réconciliation et du dialogue dans la péninsule de Corée").

Le 23 septembre 1988 (voir A/43/PV.3), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/43/250 et Corr.1), d'inscrire cette question à l'ordre du jour, de l'examiner directement en séance plénière et d'autoriser les observateurs de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à participer à son examen.

147. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq

Par une note datée du 10 août 1988 (A/42/244 et Add.1 et Corr.1), le Secrétaire général a demandé l'inscription de la question additionnelle précitée à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session et son renvoi à la Cinquième Commission.

A la reprise de sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq, demandé que des contributions volontaires soient versées au Groupe, décidé d'inscrire cette question au projet d'ordre du jour de sa quarante-troisième session et prié le Secrétaire général de lui présenter le 1er octobre 1988 au plus tard, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport actualisé sur le financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq, y compris l'état des contributions volontaires (résolution 42/233).

Documentation : rapport du Secrétaire général (résolution 42/233).

148. Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité

Par une lettre datée du 9 septembre 1988 (A/43/241), Malte a demandé l'inscription d'une question additionnelle intitulée "Déclaration proclamant que le climat fait partie du patrimoine commun de l'humanité" à l'ordre du jour de la quarante-troisième session.

A sa 1re séance, le 21 septembre 1988, le Bureau a révisé le libellé de la question comme suit : "Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité".

Le 23 septembre 1988 (voir A/43/241), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/43/250 et Corr.1), d'inscrire cette question à l'ordre du jour et d'attribuer son examen à la Deuxième Commission, étant entendu que la question serait d'abord présentée en séance plénière avant d'être examinée par la Deuxième Commission.

149. Aide d'urgence à la Jamaïque

Par une lettre datée du 19 septembre 1988 (A/43/243), la Jamaïque a demandé l'inscription de la question additionnelle précitée à l'ordre du jour de la quarante-troisième session.

Le 23 septembre 1988 (voir A/43/PV.3), l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau (A/43/250 et Corr.1), d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de l'examiner directement en plénière.
